



Document des engagements

Ces 10 engagements-commerçants devront être visibles sur la vitrine de l'établissement afin de garantir l'information de toutes les Parisiennes et les Parisiens.

1 - Je m'engage à respecter le protocole

de déconfinement et le code de bonne conduite sanitaire, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19.

2 - Je respecte le cahier des charges technique disponible sur paris.fr

en cas d'occupation sur place de stationnement : la présence d'un plancher en bois ; la mise en place de barrières de protection en bois ou en métal ajouré ; des hauteurs des installations fixes à 1m30 max ; l'interdiction de couverture ; du mobilier défini et déclaré.

3 - Je m'engage à respecter les impératifs de sécurité

en tout premier lieu les accès pompiers et véhicules de secours. La protection des clients et des passants relève de ma responsabilité exclusive, la responsabilité de la Ville de Paris ne saurait être recherchée en cas d'accident.

4 - Je m'engage à prévoir une largeur de passage

minimale de 1.60m afin de respecter les conditions d'accessibilité et de circulation des piétons.

5 - Je m'engage à exploiter ma terrasse

aux horaires édictés dans le RET (22h maximum pour les terrasses estivales et 2h pour les terrasses pérennes).

6 - Je m'engage à limiter au maximum les nuisances sonores

causées par mon activité, pour la tranquillité des riverains ; aucune diffusion musicale ne sera effectuée à l'extérieur. Je reste à l'écoute du voisinage et je suis attentif aux comportements de mes clients.

7 - Je m'engage à maintenir propres les espaces en extérieur

en toute circonstance et à toute heure de leur exploitation, en assurant un nettoyage régulier et en veillant à la propreté de l'espace public, notamment s'agissant des mégots aux abords de ma terrasse. J'installe des cendriers sur chaque table.

8 - Je m'engage à concevoir une terrasse esthétique

bien intégrée dans le paysage urbain et à utiliser du mobilier léger. Je peux alors me référer au document « RET, on vous explique tout » sur paris.fr. Je veille à son entretien et à sa bonne tenue.

9 - Je m'engage à mettre en place une terrasse respectueuse

du développement durable aussi bien dans sa conception que dans son exploitation: ne pas installer de dispositif de publicité, de chauffage, de climatisation, de brumisateur et de toute autre installation électrique // et ne pas utiliser de vaisselles, de couverts, de gobelets et de pailles en plastique à usage unique.

10 - Je m'engage à retirer ma terrasse estivale à la fin de saison (31 octobre)

et à ranger le mobilier chaque jour après la fermeture de mon établissement.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs de ces engagements, l'autorisation sera susceptible d'être retirée.

